AR Prefecture

058-200067700-20220913-2022_077-DE Reçu le 15/09/2022 N° 2022/077 Publié le 15/09/2022

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU SUD NIVERNAIS

Le 13 Septembre 2022 à dix-huit heures, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes du Sud Nivernais, légalement convoqué, s'est réuni au Village Portuaire de la Jonction à Decize sous la présidence de Régine Roy, Présidente.

Date convocation: 7 Septembre 2022. Présents: AUGER Catherine, BERNARD Colette, BORNET Carole, CLAVEL Éric, DUMONT Sylvie, FOREST Jean-Yves, GAUTHERON François, GIRARD Pascal, GRZESKOWIAK Ingrid, GUYOT Justine, JAILLOT Annick, JAMET Christine LEMOINE Fernand, LEROY Anne, LOUHET Damien, MARTIN Michel, MAZOIRE Guy, MONNETTE Jean-Marie, MOREAUX Jacques, RENARD Cyril, ROLLIN Philippe, ROY Régine, SCHWARZ François, SIMONNET Pascale, THEVENARD Pierre, THEVENET Pascal, VENUAT Éric, VINCENT Michel, VINGDIOLET Marie-Christine, Excusés: BARBIER Daniel (pouvoir à Vingdiolet MC.), BOUZOULA Yasmina, COLAS David, COLIN Séverine (pouvoir à Jaillot A.), DAGUIN Gérard (pouvoir à Lemoîne F.), FONGARO Laurent (pouvoir à Guyot J.), GATEAU Mireille (pouvoir à Martin M.), MOREAU Alain (pouvoir à Rollin P.), ROY Barbara, SAURAT Jean-François (pouvoir à Roy R.) Absents: BARBIER Roger, BOUILLON Sandra, CAILLOT Daniel, ESCURAT Elisabeth, HOURCABIE Guy, Secrétaire de séance: BERNARD Colette. En exercice: 44. Présents: 29. Votants: 36.

Solidarité territoriale : Fonds de concours communautaire 2022

La Communauté de Communes Sud Nivernais (CCSN), par l'instauration d'un fonds de concours communautaire, a la volonté d'accompagner ses 16 communes de moins de 1 000 habitants (population municipale) dans leurs projets n'entrant pas dans les critères du contrat-cadre de partenariat entre le Conseil Départemental de la Nièvre et la CCSN.

Ce fonds de concours, mis en place depuis 2019, est doté d'une enveloppe de 150 000 € pour l'année 2022, et est mis en œuvre dans le cadre du règlement adopté par le Conseil le 25 juin 2019 et révisé le 23 mars 2021.

Les communes ont été invitées à proposer leurs projets pour 2022.

À cette date, 11 demandes de fonds de concours ont été reçues.

Ces demandes ont été présentées au Bureau communautaire le 30 août 2022. Aussi, dans le cadre des dispositions de l'article L5214-16 du CGCT et du règlement révisé du fonds de concours, il est proposé au conseil d'octroyer les fonds de concours suivants.

Intitulé du projet	Commune	Budget prévisionnel HT	Fonds de concours
Travaux de couvertures des écoles	Lucenay-lès- Aix	26 032,91 €	12 500,00 €
Réhabilitation d'une maison d'habitation	Avril-sur- Loire	25 728,32 €	12 500,00 €
Aménagement de trottoirs à l'entrée du bourg RD 169	Verneuil	27 486,40 €	12 500,00 €
Rénovation de la cantine	Cossaye	19 766,06 €	9 883,03 €
Aménagement de sécurité – rue du Ports des Bois et rue de la Pimorée	Saint-Ouen- sur-Loire	6 500,00 €	3 250,00 €
Création d'un salon de coiffure	La Fermeté	12 861,00 €	6 430,50 €
Création d'une réserve incendie	Saint- Germain- Chassenay	7 085,50 €	3 542,75 €
Aménagement de la cour et vidéo protection extérieure de la mairie	Lamenay-sur- Loire	8 872,50 €	4 436,25 €

AR Prefecture

N° 2022/077

Réfection de trottoirs route de Dardault	Druy-Parigny	23 284,13 €	11 642,06 €
Travaux création garage et kichenette – salle ELODIE	Sougy-sur- Loire	26 493,35 €	12 500,00 €

Fonds de conc	ours exceptionnel		
Mise en sécurité de la route du Château	Lamenay-sur- Loire	2 885,00 €	1 442,50 €

Le Conseil, après en avoir délibéré, à la faveur d'un vote unanime, agrée les propositions.

Fait à Decize, le 15 Septembre 2022

Certifié exécutoire par la Présidente,

Compte tenu de la transmission

En Préfecture le 15/09/2022

Et de la publication le 15/09/2022

La Présidente

La Présidente,